

# CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 19 Décembre 2008

---

Commission n° 1 - Aménagement Durable, Développement Économique et Emploi

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 1/06

OBJET : Projets de contrats ruraux.

- Divers cantons.

Résumé : Les propositions qui suivent relèvent du programme "Actions d'aménagement/Contrats ruraux". Elles portent sur 12 projets de contrats ruraux relatifs aux communes d'Egligny, Solers, Saint-Loup-de-Naud, Bannost-Villegagnon, Lorrez-le-Bocage-Préaux, Vimpelles, Le Plessis-Placy, Chenou, Bransles, Villiers-sous-Grez, Pécy et au SIRP Rampillon-Vanvillé. L'ensemble représente une individualisation de crédits de 1 470 785,75 € sur l'autorisation de programme 2008.

### I - PROJET DE DEUXIEME CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE D'EGLIGNY

- Canton de Donnemarie-Dontilly -

La commune d'Egligny (275 habitants) a déjà réalisé un premier contrat rural signé en 1991 qui portait sur l'aménagement de la mairie et de deux gîtes ruraux, ainsi que sur la première phase de restauration de l'église.

Avec ce deuxième projet agréé par le conseil municipal le 11 avril 2008, la commune envisage un contrat de type « patrimoine » pour l'église Saint-Martin-Saint Félicien, inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques, qui portera sur :

- La restauration des toitures du choeur..... 94 070 € HT

Des travaux d'urgence ont dû être réalisés en 2004 afin de stabiliser les désordres structurels qui affectaient gravement le clocher et la façade sud du choeur. L'action retenue vise à réorganiser les charpentes mal conçues, dont les poussées compromettent la stabilité des voûtes et altèrent les têtes des murs gouttereaux. La reprise de ces maçonneries et des têtes de contreforts complètera la mise en sécurité du chœur et de la sacristie.

- La réfection des toitures du clocher..... 70 725 € HT

Le clocher connaît également une inclinaison très importante imputable à un décaissement malheureux il y a une centaine d'années. Les maçonneries se sont ouvertes puis délitées au fil du temps. Le programme prévoit une reprise en sous-œuvre et le rejointoiement des maçonneries, qui seront complétés par la restauration du beffroi et de la couverture en ardoises et par la pose de gouttières.

- La réhabilitation des toitures et des façades de la nef..... 142 255 € HT

Afin de supprimer les infiltrations dans les enduits décollés et les glacis dégradés des contreforts, la création d'un drainage périphérique et la pose de gouttières complèteront la restauration des maçonneries et le traitement des couvertures.

- Montant total.....307 050 € HT (écrêté à 300 000 € HT)

- Subvention du Département ..... 105 000 € HT

- Subvention prévisible de la Région.....135 000 € HT

- Participation de la commune .....67 050 € HT

## II - PROJET DE DEUXIEME CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE SOLERS

- Canton de Tournan-en-Brie -

La commune de Solers (1243 habitants) a déjà réalisé un premier contrat rural signé en 1994, qui portait sur les aménagements d'une maison pour tous, d'un garage municipal et d'espaces publics.

Avec ce deuxième projet agréé par le conseil municipal le 17 juin 2008, la commune envisage :

- L'aménagement de l'entrée de l'école..... 160 597,02 € HT

Afin d'améliorer la sécurité des conditions de stationnement des véhicules et de déposer des enfants, le projet prévoit la création d'une allée piétonne accessible aux personnes à mobilité réduite, une aire de stationnement et une zone de déposer-minute, ainsi qu'une aire de jeux pour les enfants.

- La réhabilitation et l'extension de la mairie ..... 291 241,12 € HT

Pour améliorer l'accueil du public dans des conditions de confidentialité et d'accessibilité satisfaisantes, pour proposer aussi une salle des conseils et des mariages assez vaste, le programme prévoit une restructuration des locaux à l'issue de la construction d'une extension de style contemporain entre la mairie et le centre socio-culturel. La réalisation comporte une plus-value importante pour prendre en compte plusieurs objectifs liés au développement durable (isolation thermique et ventilation des locaux).

- L'aménagement des abords de la mairie .....10 278,90 € HT

Le programme vise à mettre en valeur l'identité rurale de la place, avec notamment le traitement qualitatif du parvis de la mairie, tout en facilitant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

- Montant total.....462 117,04 € HT (écrêté à 370 000 € HT)
- Subvention du Département ..... 129 500 € HT
- Subvention prévisible de la Région.....166 500 € HT
- Participation de la commune .....166 117,04 € HT

### **III - PROJET DE DEUXIEME CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUP-DE-NAUD**

- Canton de Provins -

La commune de Saint-Loup-de-Naud (855 habitants) a déjà réalisé un premier contrat rural signé en 1993, qui portait sur la création d'une halte-garderie, d'une salle de sports et une première phase d'aménagement de la mairie.

Avec ce deuxième projet agréé par le conseil municipal le 5 mars 2008, la commune envisage :

- L'extension et le réaménagement de la mairie..... 76 162 € HT

Afin de relier la mairie et l'ancienne école, un sas sera édifié pour faciliter le fonctionnement en réduisant l'accès à une seule entrée sous la forme d'un hall. Ce passage couvert permettra l'accès aux personnes à mobilité réduite.

- L'aménagement des abords de la mairie et de l'école..... 128 559,50 € HT

Le vaste espace qui tient lieu de parking pour l'école et la mairie est mal délimité. Les aménagements prévus visent à améliorer la sécurité en guidant l'évolution des cars avec la pose de bordures et d'avoir une lecture de l'espace public avec la création de parties engazonnées.

- L'extension et le réaménagement du foyer polyvalent.....98 119,50 € HT

Il s'agira essentiellement d'étendre l'office qui est trop petit et ne satisfait pas aux normes sanitaires. La réorganisation des espaces actuels complétée par la création d'un auvent dans la cour de la salle permettra le développement des activités culturelles proposées par les associations.

- Montant total.....302 841 € HT (écrêté à 300 000 € HT)

- Subvention du Département .....	105 000 € HT
- Subvention prévisible de la Région.....	135 000 € HT
- Participation de la commune .....	62 841 € HT

#### **IV- PROJET DE DEUXIEME CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE BANNOST-VILLEGAGNON**

- Canton de Nangis -

La commune de Bannost-Villegagnon (482 habitants) a déjà réalisé un premier contrat rural signé en 1990 qui portait sur l'aménagement d'une salle de réunion, d'un terrain de sports et d'une annexe de la mairie.

Avec ce deuxième projet agréé par le conseil municipal le 9 novembre 2006, la commune envisage un contrat de type « patrimoine » pour l'église Notre-Dame de l'Assomption, qui portera sur :

- La stabilisation de la nef..... 162 635,70 € HT

L'édifice a bénéficié de travaux d'urgence à la suite de l'effondrement du pignon de la façade occidentale. Cependant, l'assainissement des maçonneries basses et des sols est indispensable pour préserver les structures, les décors et les mobiliers. Les travaux pour la nef porteront sur la révision des charpentes et la réfection de la couverture en tuiles plates de récupération. La pose de tirants métalliques de renfort complétera l'opération.

- Les finitions extérieures ..... 53 897,15 € HT

Elles porteront sur les bas-côtés nord et sud, avec une réfection des contreforts, une injection de coulis pour recharger les maçonneries les plus dégradées, la révision des vitraux, la pose de protections grillagées et la réouverture de la porte latérale nord.

- La réfection du bras sud du transept..... 83 467,15 € HT

Cette réfection portera sur les couvertures et les maçonneries, et également sur un nettoyage des combles qui permettra d'accéder aux arases des murs.

- Montant total.....300 000 € HT

- Subvention du Département ..... 105 000 € HT

- Subvention prévisible de la Région.....135 000 € HT

- Participation de la commune .....60 000 € HT

## V- PROJET DE DEUXIEME CONTRAT RURAL DU SIRPREV RAMPILLON-VANVILLE

- Canton de Nangis -

Le Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Rampillon et Vanvillé (791 habitants ensemble) a déjà réalisé un premier contrat rural intercommunal signé en 1992, qui portait sur l'aménagement d'une classe maternelle, d'un préau et des abords des équipements.

Avec ce deuxième projet agréé par le conseil syndical le 17 juin 2008, le Syndicat envisage :

- La construction d'une cantine, de classes primaires et d'un préau..... 1 101 700 € HT

Environ 25 enfants du SIRPREV doivent actuellement être accueillis provisoirement et par dérogation dans une salle associative qui tient lieu de cantine. Le projet prévoit la construction en continuité de l'école d'un bâtiment de restauration scolaire qui satisfera aux normes en vigueur. Par ailleurs, la réalisation de nouveaux sanitaires permettra de conserver les enfants dans l'enceinte de l'école. La création de 2 cours de récréation et d'une salle informatique favoriseront la restructuration des espaces existants au bénéfice de la bibliothèque et d'une salle de classe actuellement trop petites.

- Montant total.....1 101 700 € HT (écrêté à 762 245 € HT)

- Subvention du Département .....266 785,75 € HT

- Subvention prévisible de la Région.....343 010,25 € HT

- Participation du Syndicat .....491 904 € HT

## VI- PROJET DE TROISIEME CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE LORREZ-LE-BOCAGE-PREAUX

La commune de Lorrez-le-Bocage-Préaux (1 265 habitants) a réalisé deux contrats ruraux signés en 1994 et 1999, qui portaient principalement sur la réhabilitation de la mairie et d'un lavoir, la construction d'un atelier technique et l'aménagement d'espaces publics.

Avec ce troisième projet agréé par le conseil municipal le 7 avril 2008, la commune envisage :

- L'aménagement du Centre d'Art Contemporain..... 200 000 € HT

La réhabilitation de l'unique bâtiment qui subsiste sur le site des anciens silos, situés au cœur du village, a été précédée par des aménagements déjà réalisés en régie par la commune. Elle vise à résorber un espace vacant dans le tissu urbain et à valoriser un édifice de caractère. Afin d'accueillir dans les conditions les plus satisfaisantes les activités de l'association Artévie, qui seront subventionnées par le Département en 2009 et 2010, le programme prévoit une extension du bâtiment pour améliorer l'accessibilité et assurer une liaison verticale avec l'étage, qui est destiné à recevoir des expositions. La création d'une aire de stationnement paysagère complète l'opération.

- L'aménagement de la place de la République ..... 190 000 € HT

Cette action vise à redonner un caractère urbain et paysager à la place en structurant des éléments de voirie hétérogènes dont l'unique fonction actuelle est le stationnement anarchique. La mise en œuvre du projet permettra de maintenir des possibilités de stationnement équivalentes (environ 36 places) avec pour objectifs la préservation de la desserte des garages privés, la sécurité des piétons et la réfection des trottoirs.

- La réhabilitation du parvis de l'église..... 17 000 € HT

L'accessibilité des piétons à l'église s'effectue par une petite zone en grave et gravillons très boueuse les jours de pluie et trop exigüe à l'occasion de cérémonies ou de manifestations particulières. La création d'un parvis délimité simplement par une large bordure, pavée et carrée, permettra également de conférer une certaine noblesse à cette partie de la place de l'église qui est engazonnée et sans caractère par ailleurs.

- Montant total.....407 000 € HT (écrêté à 370 000 € HT)
- Subvention du Département ..... 129 500 € HT
- Subvention prévisible de la Région.....166 500 € HT
- Participation de la commune .....111 000 € HT

## VII- PROJET DE TROISIEME CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE VIMPELLES

- Canton de Donnemarie-Dontilly -

La commune de Vimpeles (438 habitants) a réalisé deux contrats ruraux signés en 1993 et 2001, qui portaient principalement sur la création d'un atelier-garage, la réhabilitation d'un presbytère et de la mairie et l'aménagement d'espaces publics.

Avec ce troisième projet agréé par le conseil municipal le 16 avril 2008, la commune envisage :

- L'extension de la salle polyvalente à Vimpeles..... 172 500 € HT

Le dynamisme du Comité des fêtes nécessite une augmentation des surfaces de la salle polyvalente. L'extension de la salle permettra de créer un espace scénique avec ses loges et sanitaires, un petit local en prise avec des manifestations extérieures (plateaux de pétanque) et une terrasse couverte d'un auvent.

- L'aménagement des abords de la salle polyvalente ..... 46 100 € HT

Dans la continuité de cette opération, la mise en sécurité des abords de l'étang proche, qui est très prisé comme lieu de pêche et de promenade, portera notamment sur le nettoyage et la stabilisation des berges par la création ponctuelle d'enrochements et d'un chemin de promenade.

- L'aménagement d'une place publique à Cutrelles..... 110 400 € HT

Cette place nue sera aménagée en espace de détente et de loisirs grâce à la plantation de haies de charmilles et de tilleuls, la création d'allées délimitant un boulo-drome et d'une aire de jeux, ainsi que la pose de mobiliers urbains.

- Montant total.....329 000 € HT (écrêté à 300 000 € HT)

- Subvention du Département ..... 105 000 € HT
- Subvention prévisible de la Région.....135 000 € HT
- Participation de la commune .....89 000 € HT

### **VIII- PROJET DE TROISIEME CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DU PLESSIS-PLACY**

- Canton de Lizy-sur-Ourcq -

La commune du Plessis-Placy (262 habitants) a réalisé deux contrats ruraux signés en 1995 et 2000, qui portaient principalement sur la réhabilitation de l'église, de la mairie et de la salle polyvalente.

Avec ce troisième projet agréé par le conseil municipal le 7 mai 2008, la commune envisage un contrat de type « patrimoine » pour l'église Saint-Victor, inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques, qui portera sur :

- La réfection du bas-côté nord..... 190 000 € HT

Plusieurs campagnes de travaux successives depuis une vingtaine d'années ont permis de sauver l'édifice. Néanmoins, de lourdes interventions restent indispensables pour consolider le côté nord, avec une reprise en sous-œuvre et la consolidation d'arcs et de voûtes, qui précéderont une réfection des enduits extérieurs et, pour l'intérieur, la remise en état du sol et la protection de décors peints.

- La réhabilitation de la nef et du porche ..... 70 000 € HT

La restitution d'une porte d'entrée en pignon ouest et de son porche sera permise grâce à des documents photographiques anciens. L'ancien dallage sera réemployé pour créer une allée centrale. Ces aménagements permettront une réouverture totale du monument.

- La mise en valeur intérieure..... 50 000 € HT

Cette mise en valeur interviendra sur l'ensemble des bancs anciens, la repose et la réfection de lambris et de décors, et sera complétée par la mise aux normes des installations électriques.

- Montant total.....310 000 € HT (écrêté à 300 000 € HT)
- Subvention du Département ..... 105 000 € HT
- Subvention prévisible de la Région.....135 000 € HT
- Participation de la commune .....70 000 € HT

### **IX- PROJET DE TROISIEME CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE CHENOU**

- Canton de Château-Landon -

La commune de Chenou (263 habitants) a réalisé deux contrats ruraux signés en 1988 et 1998, qui portaient principalement sur la réhabilitation de l'église, la construction d'une salle polyvalente et d'une mairie et l'aménagement d'espaces publics.

Avec ce troisième projet agréé par le conseil municipal le 15 mai 2008, la commune envisage :

- L'aménagement d'une salle de sports multi-usages..... 183 533,26 € HT

La commune a pu acquérir un petit local proche de la mairie-école. Le projet consiste à l'agrandir pour réaliser un espace de rangement et de vestiaires avec des sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite. L'autre partie du local servira aux évolutions de la classe primaire de l'école.

- La création d'un terrain de jeux ..... 54 860,49 € HT

Le plateau prévu pour les évolutions vise à répondre aux besoins des enfants et des habitants de la commune, jeux de boules et jeux de balles sans normes sportives et fonctionnant en relation avec la salle de sports.

- L'aménagement des abords de l'église..... 79 448,57 € HT

Cet aménagement vise par la création d'un parvis et d'une allée bordée de pavés de calcaire, à mettre en valeur l'église Saint-Sulpice et Saint-Antoine, inscrite sur l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques. L'assainissement de l'édifice sera amélioré par la pose de gouttières et l'évacuation des rejets des eaux.

- Montant total.....317 842,32 € HT (écrêté à 300 000 € HT)

- Subvention du Département ..... 105 000 € HT

- Subvention prévisible de la Région.....135 000 € HT

- Participation de la commune .....77 842,32 € HT

## **X- PROJET DE TROISIEME CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE BRANSLÉS**

- Canton de Château-Landon -

La commune de Bransles (463 habitants) a réalisé deux contrats ruraux signés en 1988 et 1993, qui portaient principalement sur la création d'une salle polyvalente et d'un logement de fonction, une première phase de restructuration de la mairie et l'aménagement d'espaces publics.

Avec ce troisième projet agréé par le conseil municipal le 31 mai 2008, la commune envisage :

- La réhabilitation de la mairie..... 238 722 € HT

La mairie présente d'importants besoins de rénovation. Celle-ci portera sur la réfection du plancher de l'étage et des menuiseries, la réhabilitation des façades et l'installation d'un chauffage neuf. Des aménagements intérieurs permettront de mieux protéger les archives communales et d'améliorer la confidentialité de l'accueil du public.

- L'aménagement des parkings et des abords de la mairie ..... 43 470 € HT



L'opération proposée permettra d'augmenter le nombre de places de stationnement et de créer des zones réservées à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite tout en assainissant les abords par la pose d'un revêtement stabilisé.

- L'aménagement de places..... 94 500 € HT

Les maisons qui longent les deux places à aménager n'ont pas d'entrées délimitées, les trottoirs étant par ailleurs endommagés par les camions qui circulent ou stationnent. La mise en place d'éléments en béton désactivé redessineront et stabiliseront les entrées de garage, les trottoirs et les bordures.

- Montant total.....376 692 € HT (écrêté à 300 000 € HT)

- Subvention du Département ..... 105 000 € HT

- Subvention prévisible de la Région.....135 000 € HT

- Participation de la commune .....136 692 € HT

## **XI- PROJET DE TROISIEME CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE VILLIERS-SOUS-GREZ**

- Canton de La Chapelle-la-Reine -

La commune de Villiers-sous-Grez (764 habitants) a réalisé deux contrats ruraux signés en 1988 et 1994, qui portaient principalement sur la création d'un atelier technique, l'extension du cimetière, la restructuration de la mairie et l'aménagement d'espaces publics.

Avec ce troisième projet agréé par le conseil municipal le premier juillet 2008, la commune envisage un contrat de type « patrimoine » pour l'église Saint-Etienne, classée parmi les Monuments historiques, qui portera sur :

- La réfection du clocher et des couvertures..... 156 142 € HT

L'état sanitaire de l'édifice est globalement satisfaisant. Cependant, la révision des couvertures avec la mise en place de gouttières, la pose d'un réseau d'évacuation des eaux pluviales et l'enlèvement de remblais au sud de l'église sont aujourd'hui opportunes. La révision des charpentes du beffroi complétera cette intervention.

- L'aménagement intérieur ..... 63 298 € HT

Cet aménagement vise à mettre en conformité les installations électriques et à prévoir des sanitaires dans la sacristie.

- L'aménagement des abords de l'église..... 80 560 € HT

Cette placette sera complétée par un parvis en grès de Fontainebleau avec la pose d'un pavage, d'un revêtement stabilisé et de plantations. La plantation d'une rangée d'arbres fruitiers et d'une haie de charmilles, la démolition d'un portail et la pose d'un mur de clôture permettront de requalifier un espace de qualité.

- Montant total..... 300 000 € HT

- Subvention du Département ..... 105 000 € HT
- Subvention prévisible de la Région.....135 000 € HT
- Participation de la commune .....60 000 € HT

## XII- PROJET DE TROISIEME CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE PECY

- Canton de Nangis -

La commune de Pécy (677 habitants) a réalisé deux contrats ruraux signés en 1989 et 1995, qui portaient principalement sur l'extension de la mairie, l'aménagement d'un local technique, d'un terrain de sports, et une première phase de réhabilitation de l'église.

Avec ce troisième projet agréé par le conseil municipal le 30 juin 2008, la commune envisage un contrat de type « patrimoine » pour l'église Sainte-Madeleine, classée parmi les monuments historiques, qui portera sur :

- La réhabilitation de la chapelle nord et des enduits du clocher..... 95 783,61 € HT

Le clocher de l'église présente un certain nombre de désordres mineurs, tels que le déversement du haut du pignon sud et la porosité de la couverture en ardoises. L'encombrement de l'étage et l'absence de grillages ont favorisé la nidification des pigeons. Dans la présente opération, les parements seront rejointoyés en chaux aérienne et les éléments en grès (bandeaux, corniches, larmiers), seront restaurés.

- La restauration de la couverture du clocher ..... 158 303,36 € HT

La couverture en ardoises sera rénovée, des tirants seront restaurés et d'autres ajoutés et le paratonnerre sera mis en conformité. La restauration des abat-sons en ardoise et la pose de filets de protection au revers des baies complètera l'opération.

- La réfection de la salle basse du clocher..... 45 913,03 € HT

Ces travaux porteront sur la révision de la voûte du clocher et la réfection des enduits qui intégrera la restitution des armoiries peintes. La réouverture des baies hautes avec la mise en place de volets en bois et la restauration de la porte d'accès au clocher complèteront l'amélioration de la présentation de l'édifice.

- Montant total.....300 000 € HT
- Subvention du Département ..... 105 000 € HT
- Subvention prévisible de la Région.....135 000 € HT
- Participation de la commune .....60 000 € HT

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions, et si vous en êtes d'accord, affecter à ces diverses opérations une somme de **1 470 785,75 €** sur l'autorisation de programme 2008 de **4 016 857,25 €**, ouverte au programme « Action d'aménagement/contrats ruraux », lors du vote du budget primitif et du budget modificatif n° 2 de cette année et qui consommera l'intégralité du montant disponible sur cette autorisation de programme.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ



Dossier n° 1/06 des rapports soumis à la commission  
n° 1 - Aménagement Durable, Développement Économique et Emploi

Rapporteurs : M. BERQUIER  
Commission n° 1 - Aménagement Durable, Développement Économique et  
Emploi

M. CALVET  
Commission n° 7 - Finances

---

Séance du 19 Décembre 2008

OBJET : Projets de contrats ruraux.

### **LE CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE**

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 1 - Aménagement Durable, du Développement Économique et de  
l'Emploi,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

### **DECIDE**

Article 1 : d'approuver les projets de contrats ruraux suivants :

- deuxième contrat rural de la commune de Egligny,
- deuxième contrat rural de la commune de Solers,
- deuxième contrat rural de la commune de Saint-Loup-de-Naud,
- deuxième contrat rural de la commune de Bannost-Villegagnon,
- deuxième contrat rural du SIRPREV Rampillon-Vanvillé,
- troisième contrat rural de la commune de Lorrez-le-Bocage,
- troisième contrat rural de la commune de Vimpelles,
- troisième contrat rural de la commune de Le Plessis-Placy,
- troisième contrat rural de la commune de Chenou,
- troisième contrat rural de la commune de Bransles,
- troisième contrat rural de la commune de Villiers-sous-Grez,
- troisième contrat rural de la commune de Pécý.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer ces projets avec chacune des communes mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente délibération, au nom du Département,

Article 3 : d'attribuer des subventions pour un montant total de **1 470 785,75 €** au titre des projets de contrats ruraux mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> de la présente délibération, de la manière suivante :

- **105 000 €** au profit de la commune de Egligny,
- **129 500 €** au profit de la commune de Solers,
- **105 000 €** au profit de la commune de Saint-Loup-de-Naud,
- **105 000 €** au profit de la commune de Bannost-Villegagnon,
- **266 785,75 €** au profit du SIRPREV Rampillon-Vanvillé,
- **129 500 €** au profit de la commune de Lorrez-le-Bocage,
- **105 000 €** au profit de la commune de Vimpelles,
- **105 000 €** au profit de la commune de Le Plessis-Placy,
- **105 000 €** au profit de la commune de Chenou,
- **105 000 €** au profit de la commune de Bransles,
- **105 000 €** au profit de la commune de Villiers-sous-Grez,
- **105 000 €** au profit de la commune de Pécly.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

